Envoyé en préfecture le 18/03/2026
Reçu en préfecture le 18/03/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20260318-B_DEL_2026_032-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 février 2026

Date de convocation : 20/01/2026 **Date d'affichage :** 20/01/2026	Nombre de conseillers En exercice : Présents : Votants :	 17 11 11

L'an deux mille vingt six, le vingt sept février, à 09 Heures 00, à Montreuil-le-Gast – 1 La Métairie, le Bureau Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :
LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, GORIAUX Pascal, DUBOIS Jean-Luc, JAOUEN Claude, BOUGEOT Frédéric, RICHARD Jacques, LARIVIERE-GILLET Yannick, BOURNONVILLE Noël, HOUITTE Daniel, DEWASMES Pascal

Absents :
FOUGLE Alain, HENRY Lionel, EON-MARCHIX Ginette, TAILLARD Yvon, DESMIDT Yves

Secrétaire de séance : Madame JOUCAN Isabelle

Envoyé en préfecture le 18/03/2026
Reçu en préfecture le 18/03/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20260318-B_DEL_2026_032-DE

N° B_DEL_2026_032

Objet **Energie-Climat**

Association AIR BREIZH - Cotisation 2026

Air Breizh, association de type loi de 1901 à but non lucratif, est l'organisme agréé par le ministère chargé de l'Environnement pour la surveillance de la qualité de l'air en Bretagne.

Ses missions :
• Mesurer et anticiper les niveaux de la qualité de l'air au regard des seuils réglementaires concernant une dizaine de polluants nocifs dans l'air ambiant en Bretagne.
• Informer en permanence les services de l'État, les élus, nos adhérents et le public sur la qualité de l'air de la Région.
• Étudier et évaluer la pollution atmosphérique liée aux activités industrielles, agricoles et tertiaires :
  ◦ Sources d'émission
  ◦ Niveaux de pollution
  ◦ Zones d'impact
• Sensibiliser pour accompagner la mise en place de modifications de comportements.

Une demande de règlement de cotisation a été formulée par l'association Air Breizh, d'un montant de 3 917,70 €, au titre de l'année 2026 (sur la base de 0,10 € par habitant).

Les données mises à disposition par Air Breizh, à destination de ses membres, sont notamment utilisées au Val d'Ille - Aubigné pour les indicateurs de qualité de l'air du PCAET.

Monsieur le Président propose de valider le montant de la cotisation 2026 à Air Breizh de 3 917,70 €.

Vu la délibération DEL_227_2018 approuvant l'adhésion à l'association AIR BREIZH,

Vu les statuts de l'association Air Breizh, dont le siège social est situé 3 Rue du Bosphore, 35200 Rennes et dont l'objet statutaire est la mesure de la qualité de l'air en Bretagne,

Vu le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'État,

Vu les statuts de la Communautés de Communes,

Vu les crédits inscrits au Budget Primitif 2026,

Vu la loi du 24.04.2021 confortant le respect des principes de la République,

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire **à l'unanimité :**

VALIDE la cotisation d'un montant de 3 917,70 € au titre de l'année 2026 à l'association Air Breizh,

PRÉCISE que le versement se fera en une seule fois après demande du bénéficiaire.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à l'exécution de cette délibération.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication par voie électronique le 18/03/2026,

Le/la secrétaire de séance,
Madame JOUCAN Isabelle

Le Président,
Claude Jaouen

